

Motifs de dérogation à l'entrée en 6^{ème} et pièces justificatives

Si la famille le souhaite, elle a la possibilité de solliciter une affectation pour un collège autre que le collège de secteur.

Cette demande de dérogation sera traitée, **après affectation des élèves du secteur** en fonction :

1. des places disponibles dans les classes du collège demandé, selon le niveau,
2. des critères fixés par ordre de priorité par la réglementation nationale

Motifs de dérogation classés par ordre de priorité par la réglementation ministérielle	Pièces justificatives à joindre impérativement
① Elève en situation de handicap	Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (notification adressée par la MDPH)
② Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical d'un spécialiste (qui fera l'objet d'une étude par un médecin scolaire)
③ Elève susceptible d'être boursier	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et attestation de la CAF
④ Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité
⑤ Elève dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Courrier de la famille avec justificatif de domicile : avis de taxe d'habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, acte notarié d'achat immobilier, carte grise de véhicule, relevé de prestation CAF
⑥ Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Choix à préciser (sur la fiche de liaison volet 2)
⑦ Autres motifs	Courrier de la famille

Toute demande de dérogation transmise sans les pièces justificatives demandées sera traitée avec le critère ⑦ « Autres motifs ».

PRECISIONS :

③ Motif Boursier :

L'obtention d'une dérogation sur ce motif n'ouvre pas droit automatiquement au bénéfice de la bourse : son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier déposé par la famille à la prochaine rentrée scolaire. Les avis d'imposition (ou de non-imposition) à fournir sont ceux des membres du foyer. En cas de garde alternée (par ex. une semaine sur deux), les deux représentants légaux devront fournir leur avis d'imposition. L'attestation de la CAF permettra de déterminer le nombre actuel d'enfants à charge dans la famille.

⑥ Motif Parcours scolaire particulier : ce motif est invoqué uniquement pour les demandes décrites ci-dessous.

Lorsque les familles sollicitent :

- une formation spécifique contingentée (y compris lorsque ces formations sont dispensées dans le collège de secteur) :
 - Classe de 6^{ème} Section internationale :
 - S.I. Franco-Espagnole (Collège Cheverus BORDEAUX),
 - S.I. Franco-Américaine (Collège Alain Fournier BORDEAUX),
 - S.I. Franco-Chinoise (Collège Francisco Goya BORDEAUX),
 - S.I. Franco-Britannique (Collège Henri de Navarre COUTRAS).
 - Classe de 6^{ème} CLISTHENE (Collège Casimir Fidèle BORDEAUX)
 - Classe de 6^{ème} Jazz (Collège Eléonore de Provence MONSEGUR)
- une classe à horaire aménagé Musique, Arts plastiques ou Théâtre :
 - CHAM (Collèges Aliénor d'Aquitaine BORDEAUX, Jacques Ellul BORDEAUX, Marguerite Duras LIBOURNE, Jean Moulin LE BOUSCAT, François Mitterrand PESSAC),
 - CHAAP (Collèges Aliénor d'Aquitaine BORDEAUX, Anatole France CADILLAC, Jean Zay CENON),
 - CHAT (Collège Aliénor d'Aquitaine BORDEAUX).
- un collège public du département hors secteur, proposant une section sportive.

Les dossiers de demande d'admission dans ces formations sont à retirer auprès des établissements concernés.

Des tests pourront être passés au sein du collège concerné. Mais, pour rappel, l'affectation définitive des élèves dans ces formations n'est prononcée qu'après affectation des élèves du secteur et dans la limite du nombre de classes arrêté pour les élèves du secteur en fonction :

- des places disponibles dans le niveau de classe demandé,
- et des critères fixés par ordre de priorité par la réglementation nationale (cités plus haut).

L'octroi d'une dérogation n'implique pas un droit à subvention pour le transport scolaire, ni la mise en place d'un circuit de ramassage supplémentaire spécifique.